



## Qualification en droit de l'expertise médico-légale

<https://quadem.fr/formations/quadem-2024/?section=presentation-tab#presentation-tab>

La [Qualification en droit de l'expertise médico-légale \(QUADEM\)](#) forme les médecins à la pratique de l'expertise médicale dans ses différentes modalités : expertise judiciaire, conseil de parties.

Elle présente l'originalité de combiner les apports juridiques et techniques utiles et une focalisation sur les aspects les plus pratiques de l'exercice expertal : organisation de l'accedit, rédaction des rapports, relations avec les parties et les juridictions, — et jusqu'aux obligations fiscales et sociales de l'expert.

Formation mixte présentiel/à distance, la [QUADEM](#) est organisée pour s'adapter aux agendas souvent diaboliques des professionnels de santé : 3 jours par mois de janvier à juin ; enseignements en visio ou avec retransmission en direct pour enseignements en présentiel ; replay disponible pour tous les participants.

Les 400 « quadémiens » formés depuis 2018 offrent un réseau professionnel solidaire et efficace réuni dans l'Association française pour la qualité de l'expertise médicale (AFQEM), société savante du domaine.

La [QUADEM](#) est bien connue et appréciée des juridictions, des avocats de victimes et des assureurs

### Objectif

Pouvoir traiter de A à Z — dans des conditions procédurales et de technique d'évaluation optimales — une mission d'expertise judiciaire ou de médecin conseil.

### Public

Médecins, sage-femmes et, dans certaines conditions, professions paramédicales éligibles à l'inscription sur les listes d'experts (infirmiers, ergothérapeutes, kinés, psychologues, notamment).




### Pré-requis

Thèse ou DE depuis cinq ans au moins (cette condition est posée par les cours d'appel pour l'inscription sur les listes d'experts).

### Programme

Trois blocs de compétence : 1) Principes généraux du droit et des procédures (judiciaire, administrative...) ; droit de l'expertise ; 2) Responsabilités médicales ; 3) Évaluation des dommages corporels.

## Direction pédagogique

	<p><b>Me Philippe AMIEL</b> Philippe Amiel, docteur en Droit et avocat à la Cour, est aussi chercheur en santé publique (associé à l'UMR Inserm/Paris Cité 1123 ECEVE), président du collège de déontologie de l'Inserm et président du Comité Éthique et cancer de la Ligue contre le cancer. Il est le coordinateur de la formation à la création de laquelle il a participé, il y a 15 ans (sous la forme, à l'époque, d'un DIU). Philippe Amiel est le président en exercice de l'AFQEM.</p>
	<p><b>Pr Christine GRAPIN-DAGORNO</b> Christine Grapin-Dagorno, PU-PH (chirurgie) et docteure en Droit, exerce à Robert-Debré (Paris). Elle a coordonné par ailleurs le DIU de Droit médical et gestion des risques médicaux (Paris 13 Bobigny et Paris 7 Diderot). Membre de l'Académie de chirurgie, elle est expert près la cour d'appel de Paris. Christine Grapin est vice-présidente de l'AFQEM.</p>
	<p><b>Me Pierre-Yves CHAPEAU</b> Pierre-Yves Chapeau est docteur en Droit et avocat à la Cour. Il exerce au sein du cabinet Périer-Chapeau dédié à la réparation du dommage corporel. Il a participé avec Philippe Amiel à la création du DIUDEM et de la QUADEM. Pierre-Yves Chapeau est membre du conseil d'administration de l'AFQEM</p>

## Moyens pédagogiques

*Exposés d'intervenants* très expérimentés dans la matière : experts médicaux, juristes (avocats, magistrats, académiques), régleurs d'assurance, expert ergothérapeute et architecte spécialisé, etc.

« *Master class* » avec des experts médecins (techniques d'évaluation, études de cas) : six demi-journées ;

*Simulation/Jeu de rôle* : conduite de la réunion d'expertise ;

*Évaluation intermédiaire* : deux examens blancs en avril et mai ;

*Soutien à la participation* : 1) Ligne téléphonique ouverte (n° de portable) et mail pour répondre à toute question (contenu de l'enseignement et/ou administratif) : enseignants et administration